



Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

**Procès-verbal d'une séance ordinaire
du Conseil municipal
de la Municipalité du Canton de Potton**

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi, le 5 octobre 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers, André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. 13 citoyens assistent à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire Louis Veillon constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2015 10 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par
et résolu Edith Smeesters

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

**Ordre du jour de la séance ordinaire
du Conseil municipal du Canton de Potton
lundi, le 5 octobre 2015**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2015**
5. **AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES**
 - 5.1 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.1 Autorisation au Directeur général secrétaire trésorier de signer la quittance et transaction en rapport avec le chemin privé Lafond;
 - 5.1.2 Demande d'autorisation pour un événement de vélo;
 - 5.2 **FINANCES**
 - 5.2.1 Autorisation pour le paiement du deuxième versement de la somme payable par la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec;
 - 5.2.2 Autorisation de soumettre une demande au Pacte Rural au nom de la Municipalité;
 - 5.3 **PERSONNEL**
 - 5.3.1 Embauche d'un employé temporaire pour le déneigement des trottoirs;
 - 5.3.2 Confirmation de l'embauche d'un concierge pour le CLSC;
 - 5.4 **MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES**
 - 5.4.1 Autorisation pour un appel d'offre pour le service de conteneur de l'Écocentre;
 - 5.5 **PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
 - 5.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.6.1 Dépôt du Directeur administratif du Service sécurité incendie et civile;
 - 5.6.2 Formation "Pompier 1" pour deux pompiers;
 - 5.7 **TRANSPORT & VOIRIE**
 - 5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics;
 - 5.7.2 Dépôt du rapport de l'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de services (chemins de tolérance);

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement;
- 5.8.2 Système de télémétrie pour le réseau d'eau potable du village;

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.10.1 Dépôt du rapport mensuel de l'Urbaniste;
- 5.10.2 Dérogation mineure: 12, chemin Racine, marge de recul avant d'un bâtiment principal;
- 5.10.3 Autorisation d'émission d'un constat d'infraction;

5.11 LOISIRS ET CULTURE

- 5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire;
- 5.11.2 Résolution d'intention – Comité culturel et patrimonial de Potton;

6. AVIS DE MOTION

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 7.1 Règlement numéro 2009-367-A abrogeant les règlements numéros 250 et 2009-367 et ses amendements sur la sécurité incendie;

8. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

- 8.1 Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA;
- 8.2 Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période;
- 8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier et les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2007-349-A (2010) et ses amendements;

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée.

3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2015 10 02

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Diane Rypinski Marcoux et résolu

D'ADOPTER les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} septembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2015, tel que soumis.

Adoptée.

5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

5.1 ADMINISTRATION

2015 10 03

5.1.1 Autorisation au Directeur général secrétaire trésorier de signer la quittance et transaction en rapport avec le chemin privé Lafond

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2010 09 25 autorisant la prise en charge de la partie privée du chemin Lafond;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QUE la requête à la cour pour la prise de possession de la partie appartenant à une compagnie dissoute est maintenant réglée et pourra être transférée au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais afférents à cette prise de possession de même que tous les autres frais reliés à la prise en charge éventuelle du chemin seront facturés par la Municipalité aux propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la quittance pour la partie appartenant à une compagnie dissoute;

ET D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié de cet immeuble au nom de la Municipalité du Canton de Potton.

Adoptée.

2015 10 04

5.1.2 Demande d'approbation pour un événement de vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a été saisie d'une demande par le Groupe Esprit de Corps pour que soit autorisé le passage d'un événement cycliste d'envergure dans la Municipalité du Canton de Potton;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a déjà demandé les permissions requises du ministère du Transport du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'APPROUVER le passage de l'évènement cycliste pour le trajet demandé dans le Canton de Potton.

Adoptée.

*(Les conseillers Pierre Pouliot et
André Ducharme s'opposent)*

5.2 FINANCES

2015 10 05

5.2.1 Autorisation pour le paiement du deuxième versement de la somme payable par la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec a été établie en fonction des règles prévues au règlement provincial sur la somme payable par les Municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la facture annuelle pour ces services est de 589 688\$ pour l'exercice financier 2015 et que le deuxième des deux (2) versements de la somme payable est dû le 31 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la délégation du pouvoir d'autoriser cette dépense n'a pas été donnée au Directeur général secrétaire trésorier selon les modalités du règlement 2007-349-A et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à procéder au paiement du deuxième versement pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 au montant de 294 844\$.

Adoptée.

2015 10 06

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

5.2.2 Appui à la demande d'aide financière au Pacte Rural pour le développement d'un sentier multifonctionnel entre le Village de Mansonville et le Mont Owl's Head

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de Potton reconnaît le récréotourisme comme le premier moteur de l'économie locale et qu'il convient donc de favoriser son expansion;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de créer un sentier récréotouristique entre Owl's Head et le village de Mansonville pour créer un lien sécuritaire et familial entre les deux pôles d'attraction de Potton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a actuellement un contrat avec Expé Aventure pour concevoir et baliser le tracé d'un sentier multifonctionnel récréatif entre le village de Mansonville et le Mont Owl's Head;

CONSIDÉRANT QU'une somme supplémentaire pourrait être obtenue du Pacte rural afin de rendre le sentier accessible de façon minimale pour les promeneurs en raquettes durant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a réservé des fonds du Pacte rural pour Potton pour un montant de 6 000\$ et que la Municipalité souhaiterait bonifier le contrat avec Expé Aventure;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE la Municipalité appuie la demande d'aide financière de 6 000 \$ au Pacte rural pour planifier un sentier multifonctionnel entre le village de Mansonville et Owl's Head et réaliser un minimum de travaux pour rendre le sentier accessible aux promeneurs en raquettes durant l'hiver.

Adoptée.

5.3 PERSONNEL

5.3.1 **Embauche d'un employé temporaire pour le déneigement des trottoirs**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée en 2008 d'un tracteur pour effectuer le déneigement des trottoirs et qu'elle ne dispose pas du personnel permanent requis pour se charger de cette tâche;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Pierre Pouliot
et résolu

D'EMBAUCHER Monsieur Luc Beaudoin à titre d'employé temporaire affecté à l'entretien (déneigement et déglacage) des trottoirs selon les conditions suivantes:

- Période d'embauche: saison d'hiver 2015-2016;
- Exécution des travaux: les trottoirs doivent être déneigés et déglacés en priorité avant 7 heures tous les matins, mais les travaux ne doivent pas débuter avant 5h30; les sentiers du parc peuvent être déneigés plus tard au cours de la journée;
- Salaire fixe: 333\$/semaine (20 heures/semaine) du 1^{er} décembre 2015 au 27 mars 2016 inclusivement;
- Salaire horaire: 16,65\$/heure (avant le 1^{er} décembre 2015 et après le 27 mars 2016)
- Indexation: le montant et le taux seront indexés selon la décision ultérieure du Conseil lors de la préparation du budget de l'exercice 2016;

ET DE réserver les crédits budgétaires nécessaires au budget 2016.

Adoptée.

2015 10 07

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

2015 10 08

5.3.2 Confirmation de l'embauche d'un concierge pour le CLSC

CONSIDÉRANT QUE Dewain Coté a décidé de prendre sa retraite de sa fonction à titre de préposé à l'entretien des locaux loués au CLSC, effectif le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de trouver un remplacement dans les plus brefs délais pour assurer la continuité des travaux d'entretien au CLSC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché un poste pour la conciergerie en 2014, autorisé par voie de résolution, mais sans succès;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur René Gaulin a approché la Municipalité récemment et a démontré un intérêt à combler cette poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur René Gaulin a démontré ses capacités pour ce genre de travail lors d'une période de remplacement du concierge à l'Hôtel de Ville et que l'Administration s'est déclarée satisfaite de ses prestations;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaulin a rencontré le Directeur de l'hygiène du Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog, Monsieur Steeve Lavoie, et a suivi une formation pratique de trois heures pour connaître les exigences du poste;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'APPROUVER l'embauche de Monsieur René Gaulin à titre de concierge rétroactif en date du 1^{er} octobre 2015, conditionnelle à une période probatoire de 6 mois, au taux horaire de 18,50\$ de l'heure pour un total de 15 heures par semaine.

Adoptée.

5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

5.4.1 Appel d'offres sur invitation pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises spécialisées sont disposées à offrir ces services et assurer la mise en valeur du bois, des encombrants et des matériaux de construction, rénovation et démolition;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edith Smeesters
et résolu

QUE le Directeur général secrétaire trésorier soit autorisé à demander des offres de service auprès d'entreprises de la région pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre en 2016.

Adoptée.

5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.6.1 Dépôt du Directeur administratif du Service sécurité incendie et civile

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

2015 10 09

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

5.6.2 Formation "Pompier 1" pour deux pompiers

CONSIDÉRANT QUE le corps des pompiers doit assurer la formation et l'expertise des pompiers débutant dans leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2015 prévoit les crédits pour cette formation;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'AUTORISER les nouveaux pompiers Jean-Sébastien Ducharme et Paul Stogowski à suivre la formation du cours de "Pompier 1", section 1, au coût de 1 844\$ incluant le matériel;

ET DE REMBOURSER les frais de déplacement selon le règlement 2010-381.

Adoptée.
*(Le Conseiller André Ducharme
déclare son intérêt et s'abstient)*

5.7 TRANSPORTS & VOIRIE

5.7.1. Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux publics et Inspecteur municipal en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.7.2. Dépôt du rapport de l'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de services (chemins de tolérance)

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose un rapport préparé par l'Inspecteur en voirie Ronney Korman. Le rapport d'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de service indique que l'inspection a été complétée et que les services peuvent se poursuivre. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

5.8 HYGIÈNE DU MILIEU

5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu et inspection en environnement

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène et de l'inspection en environnement. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 10 10

5.8.2 Système de télémétrie pour le réseau d'eau potable du village

CONSIDÉRANT QUE l'automate de la télémétrie du réservoir réseau d'eau potable du Village a été endommagé suite à la tempête du 13 juillet 2015 et que celui-ci doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la communication par ligne téléphonique terrestre entre le réservoir, le puits et les opérateurs du réseau est un système voué à être remplacé par une communication par Internet et qu'il est donc préférable de fonctionner avec une communication Internet dès maintenant en raison des difficultés à maintenir un accès par téléphone commuté;

CONSIDÉRANT QUE les connexions Internet cellulaire au puits et au réservoir représentent des frais mensuels légèrement inférieurs à ceux des lignes téléphoniques terrestres;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux de faire le passage de la communication par ligne téléphonique à celle par Internet cellulaire lors des travaux de remplacement de l'automate;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un sélecteur auto/manuel à la station de pompage (puits) permettrait de contrôler la production à distance lors de problème de communication entre le puits et le réservoir;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à donner un mandat à Scadalliance pour l'ensemble des travaux inclus à la soumission PR 150903, soit le remplacement de l'automate de télémétrie, l'ajout d'un sélecteur auto/manuel et le remplacement de la solution de communication téléphonique par une communication cellulaire Internet pour un montant de 6 475 \$ plus taxes.

Adoptée.

5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.10.1 Dépôt du rapport de l'Urbaniste et Responsable de l'inspection en bâtiments

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de l'Urbaniste et Responsable de l'inspection en bâtiments, monsieur Hugues Thivierge. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 10 11

5.10.2 Dérogation mineure: 12, chemin Racine, marge de recul avant d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 4 septembre 2015, par Mme Nathalie Lasnier (dossier CCU150915-4.1);

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé sur le lot 884-3 (matricule 9694-02-0356);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir le bâtiment principal (un chalet) existant et construire un nouveau bâtiment principal, le tout selon les plans joints à la demande, préparés par les requérants à partir du plan de piquetage et topographique, préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 2085, reçu à la Municipalité en date du 4 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon le projet soumis, le bâtiment principal projeté est situé à une distance de 12 m de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que la marge de recul avant minimale applicable à un bâtiment principal situé dans la zone RV-5 est de 15 m;

CONSIDÉRANT QUE la requérante indique certains arguments concernant la dérogation demandée, dont, entres autres, que la superficie permettant l'implantation du bâtiment et de l'installation septique est limitée, qu'il y a des coûts de construction supplémentaires (topographie) en respectant la distance minimale de 15 m et que le fait de respecter la distance minimale de 15 m entraîne un déboisement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis, sur la base des informations produites, qu'il est possible de réaliser le projet en respectant la marge de recul avant minimale de 15 m et que l'application du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit refusée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que l'application du règlement de zonage cause préjudice à la requérante et que la demande doit être acceptée;

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'ACCEPTER la demande visant à permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance de 12 m de la ligne avant du terrain contrairement à l'article 113 du règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements qui prévoit que la marge de recul avant minimale applicable à un bâtiment principal situé dans la zone RV-5 est de 15 m, ce qui représente une dérogation de 3 m.

Adoptée.

2015 10 12

5.10.3 Autorisation d'émission d'un constat d'infraction

CONSIDÉRANT QUE les animaux gardés au 141 chemin Ruitter Brook sont souvent en liberté et errent sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la situation est récurrente et que maintes interventions ont été faites auprès du gardien des animaux depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'il y a infraction distincte à chaque fois que les animaux errent;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

QU'un constat d'infraction soit émis pour chaque journée où un ou des animaux errent à l'extérieur de la propriété de leur gardien.

Adoptée.

5.11 LOISIRS ET CULTURE

5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire, madame Patricia Wood. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

2015 10 13

5.11.2 Résolution d'intention – Comité culturel et patrimonial de Potton

CONSIDÉRANT QUE le Comité culturel et patrimonial de Potton (ci-après appelé CCPP), dans sa politique révisée en 2015, s'est donné comme objectif de doter Potton d'un Centre culturel multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le CCPP a confié à un sous-comité la responsabilité de réaliser une étude de faisabilité relativement à la mise en œuvre de cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de l'étude est celle de l'identification des besoins, le sous-comité entend informer et rencontrer les représentants des organismes et divers groupes afin de recueillir leurs attentes et commentaires face à un projet de centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a été parfaitement informé de tout ceci lors d'une présentation en séance de travail le 22 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Rypinski Marcoux
et résolu

D'APPUYER le CCPP dans leur démarche de réaliser une étude de faisabilité face à un projet de centre communautaire;

ET D'ENCOURAGER le CCPP à faire rapport au Conseil municipal à chacune des étapes significatives du sous-comité.

Adoptée.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

6- **AVIS DE MOTION**

7- **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2015 10 14

7.1 **Règlement 2009-367-A abrogeant les règlements numéros 250 et 2009-367 et leurs amendements sur la sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'abroger les règlements numéros 250 et 2009-367 et leurs amendements sur la sécurité incendie, puisqu'ils ont été remplacés par le règlement 2011-399 adopté en juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-399 a bien indiqué le remplacement et l'abrogation du règlement 2009-367;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-399 aurait dû spécifier également le remplacement et abrogation du règlement 250 et ses amendements sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à l'occasion de la séance ordinaire du Conseil le 1^{er} septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michel Daigneault
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton adopte le règlement 2009-367-A qui décrète ce qui suit:

Article 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Objectif

Le présent Règlement a pour objectif d'abroger le règlement 250 et ses amendements puisqu'ils ont été remplacés par le Règlement 2011-399.

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

8- **SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES**

8.1 **Dépôt de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA selon la résolution numéro 2011 01 05 et l'article 7.4 du Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

8.2 **Dépôt de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées mais non payées, selon l'article 7.4 du Règlement 2007-349 A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

8.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier de lui-même et par l'entremise des responsables ayant une délégation d'autorisation similaire

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du Règlement numéro 2007-349A (2010) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et autorisant une délégation de compétence pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

Déposé.

9- **VARIA**

10- **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

11- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que l'assemblée soit levée à 20h08.

Le tout respectueusement soumis,

Louis Veillon
Maire

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.